



**The European Association for Psychotherapy  
Association Européenne de Psychothérapie  
Europäischer Verband für Psychotherapie**

Membre du Conseil Mondial pour la Psychothérapie (WCP)  
doté du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe

**Headoffice:** Schnirchgasse 9A /4/410 1030 Vienna, Austria  
Tel. +43 1 513 17 29, Fax: +43 1 512 26 04,  
e-mail: [eap.headoffice@europsyche.org](mailto:eap.headoffice@europsyche.org)  
Internet: [www.europsyche.org](http://www.europsyche.org)

Vienne (Autriche), le 15 Février 2009

## **MODÈLE DE LOI NATIONALE SUR LA PSYCHOTHÉRAPIE**

### **Préambule**

Le document joint propose un modèle de loi nationale sur la psychothérapie. Il s'inspire des directives de l'Association Européenne de Psychothérapie (EAP), de la *Déclaration de Strasbourg* de 1990 et de l'*Acte sur la Psychothérapie autrichien* de 1990 qui est la première loi nationale sur la psychothérapie, d'abord élaborée par des membres de l'EAP, puis adoptée par leurs institutions gouvernementales.

Le modèle de loi nationale sur la psychothérapie est exhaustif et aborde *huit points clés* de la profession de psychothérapeute : 1) Définition de la profession ; 2) Études et Formation ; 3) Modalités reconnues ; 4) Validation ; 5) Titre professionnel ; 6) Inscription au registre ; 7) Exercice de la profession et 8) Conseil de l'Ordre.

L'adoption, dans le plus grand nombre de pays possibles, de lois nationales sur la psychothérapie basées sur ce modèle permettra d'établir une réglementation internationale uniforme de la psychothérapie, conforme aux principes de l'EAP. Cela facilitera beaucoup la création d'une *plateforme commune* sur la législation de la psychothérapie dont bénéficieront, à de nombreux niveaux, les praticiens et les usagers de services psychothérapeutiques.

Une réglementation de la psychothérapie à l'échelon de l'UE protégera les usagers qui veulent entreprendre une psychothérapie, en établissant pour cette pratique des normes claires de formation et de qualification, un code des droits et des obligations professionnels, des directives déontologiques strictes, des registres nationaux des psychothérapeutes et des conseils de l'ordre — que pourront consulter les gouvernements sur des questions relatives à la psychothérapie. Comme de nombreux pays n'ont actuellement pas mis en place de telles structures, la qualité générale des psychothérapies s'en trouvera grandement améliorée.

Une réglementation de la psychothérapie à l'échelon de l'UE apportera aux praticiens psychothérapeutes agréés une protection professionnelle, et préviendra l'intrusion d'individus non agréés ou d'autres professionnels. De plus, une législation européenne de la psychothérapie permettra aux praticiens psychothérapeutes de bénéficier de la loi sur la *libre circulation des personnes*, une des libertés fondamentales garanties par le traité européen, dont en pratique les psychothérapeutes ne peuvent bénéficier encore, car leurs qualifications professionnelles ne sont pas actuellement suffisamment reconnues en dehors de leurs pays d'origine.

**Professeur Alfred Pritz  
Docteur Albina Colden**